

## POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES RETRAITÉ·E·S JOURNÉE D'ACTION NATIONALE MERCREDI 31 MARS

A l'appel de CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble et Solidaires

### Éditorial

Il n'y a pas d'âge pour être profondément affecté·e·s par les épreuves imposées par la crise généralisée. Alors que l'épidémie met en évidence la fragilité et la valeur de la vie, des propos ou des mesures d'une violence et d'un cynisme inouïs s'en prennent aux retraité·e·s qui auraient déjà suffisamment vécu, aux jeunes à qui est refusé le RSA entre 18 et 25 ans sous prétexte de ne pas encourager l'assistanat, aux salarié·e·s sacrifié·e·s aux profits, aux chômeurs dont les droits et indemnités devraient être réduits...

La crise sert de révélateur à cette conception marchande de l'être humain qui rompt avec les fondements humanistes de la solidarité et un modèle social qui a porté les conquêtes qu'il faut défendre aujourd'hui.

Présent·e·s dans les actions pour la défense indissociable des droits sociaux et des libertés, les retraité·e·s continuent le 31 mars à faire voir et entendre leur exigence légitime de faire respecter le plein exercice de leur droit à la retraite. Leurs revendications ?

- **le droit à la santé pour toutes et tous** doit passer par une campagne vaccinale de grande ampleur. Or nous en sommes très loin par manque de vaccins. Compétition entre les pays, pratiques commerciales agressives des laboratoires, refus de réquisitionner les moyens de production nécessaires, inertie pour faire considérer les vaccins comme des biens communs, pourtant financés par des fonds publics : le résultat est que « apprendre à vivre avec le virus » signifie accepter le nombre de 300 morts par jour et des soins déprogrammés. Cela ne peut plus durer. La création d'un Pôle public du médicament est plus que jamais d'actualité.

**Dans des départements de l'académie**, interventions et mobilisations en direction de l'ARS et des préfectures sont en cours à l'initiative des organisations départementales du groupe des 9.

**Malgré quelques mesures, le domaine de la santé** est toujours sous le coup de l'austérité par les fermetures de lits voire d'hôpitaux de proximité, l'extension des déserts médicaux, les carences tant de fois dénoncées dans les services d'aide à domicile, dans les EHPAD pour les personnels, les soins et le soutien aux personnes.

- **les attaques contre le pouvoir d'achat** des pensions entraînent une érosion continue. Selon l'INSEE, de 2008 à 2019 les prix, hors tabac, ont augmenté de 12,93 %, le SMIC de 20,3 %, mais les pensions de 8,60 %. En 2021 au regard de l'augmentation des mutuelles (3,6 % en moyenne), des tarifs de l'électricité, du gaz... la revalorisation des pensions de 0,4 % pèse peu. Arrachée en 2019, la suppression pour 3,5 millions de retraité·e·s de la hausse de 25 % de la CSG imposée en 2018 doit être étendue à l'ensemble des retraité·e·s imposables.

Les retraité·e·s ne cèdent rien non plus sur l'exigence de mesures de rattrapage des pertes subies, la revalorisation des pensions indexée sur le salaire moyen et non plus sur les prix, la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la Sécurité Sociale.

La pétition du groupe des 9 que vous avez reçue en novembre reste disponible sur le site :

<http://chng.it/5HDCZ4JrQh>

Les richesses existent pour financer ces besoins par une juste redistribution fiscale comme le soulignent le scandale financier « OpenLux » (cf au verso) et ses révélations sur l'évitement de l'impôt par les plus riches et le rapport annuel d'Oxfam sur l'enrichissement des milliardaires en 2020.

Dans la mesure où la situation sanitaire le permettra nous espérons pouvoir organiser à Paris le 31 mars pour l'Île de France un rassemblement qui rende visible la détermination intacte de ne pas être les cibles de mesures injustes.

*Martine Beaulu-Barlier,  
le 11 mars 2021*

p.1 : Éditorial	<b>Sommaire</b>
p.2 : De la légitimité de la défense du pouvoir d'achat des retraités	
p.3 : L'argent magique n'existe pas ?	
p.4 : Participons activement au congrès académique	

# De la légitimité de la défense du pouvoir d'achat des retraités

Mobiliser pour la défense des retraites et du pouvoir d'achat des retraités n'est guère facile en ce moment. La question des retraites est une question collective or les gouvernements qui se succèdent depuis plusieurs décennies cherchent à la rendre individuelle. Diviser pour régner tout simplement.

Le décrochage des revenus des retraités par rapport aux actifs par l'indexation de la revalorisation des retraites sur l'inflation et non plus les salaires, la CSG différenciée entre les retraités, l'âge de départ à la retraite variable en fonction des moyens de chacun, l'introduction des retraites par capitalisation sont autant d'éléments qui conduisent à la perte de repères collectifs.

Autrefois synonyme de progrès social, les retraites sont présentées comme la cause d'une dette croissante hypothéquant l'avenir des jeunes. Peu à peu, le travail de sape de la légitimité à toucher une retraite décente fait son effet y compris chez les retraités.

La situation sanitaire amplifie ce phénomène. Face à la détresse des jeunes et des étudiants, beaucoup de retraités hésitent à revendiquer une amélioration de leurs revenus. Le discours retraités = privilégiés semble fonctionner. C'est pourquoi des mises au point s'imposent.

## ***Tout d'abord quelques vérités sur le niveau de vie***

Il est calculé en incluant les revenus mais également le patrimoine forcément plus important chez les seniors qui ont remboursé des prêts pendant leur carrière. Il tient compte également du nombre de personnes au foyer. Ainsi calculé, le niveau de vie moyen des retraités représente 103% à 106% de celui des actifs. Cependant, si on ne considère que les actifs réellement occupés et ce à plein temps, le niveau de vie des actifs redevient supérieur.

Quant au pouvoir d'achat - capacité à acheter des biens et des services avec le revenu disponible - il est en baisse chez les retraités depuis plusieurs années. En effet si les pensions semblent augmenter c'est par effet dit de noria : de plus en plus de femmes travaillent plus longtemps

qu'avant et beaucoup de personnes très âgées qui décèdent avaient des petites retraites. Pour autant, les retraites n'ont pas été améliorées depuis longtemps, au contraire.

## ***Un cumul d'éléments négatifs***

L'effet de la décote croît : de 67€ en moyenne au moment de son instauration elle atteint 187€ en 2019. Cela représente 17,8 millions d'euros pris aux salariés ! L'écart entre les hommes et les femmes se creuse : les femmes doivent en moyenne cotiser 4 ans et 4 mois de plus pour obtenir le même taux de remplacement. Les 10% accordés aux parents de 3 enfants sont maintenant fiscalisés. Les cotisations des mutuelles complémentaires sont aussi à la hausse, particulièrement pour les plus âgés. Au final, le taux de pauvreté chez les retraités atteint 8,7% en 2018 soit 1,1% de plus entre 2017 et 2018, dépassant le taux des personnes en emploi (8,4%). Cette dégradation est majoritairement portée par les personnes de plus de 65ans, vivant seules (+2,1%)\*.

Que propose le gouvernement face à cette situation ? 0,4% d'augmentation en janvier 2021 ! Et la suppression de la taxe d'habitation pour tous, favorable aux plus aisés et qui aura pour conséquence d'appauvrir les services publics locaux dont ont tant besoin les plus défavorisés.

Ce gouvernement veut faire les poches des retraités plutôt que de s'en prendre à l'évasion fiscale et aux dividendes. Notre lutte pour notre pouvoir d'achat est légitime. Les organisations de retraités en soulignent l'enjeu au sein du groupe des 9 en organisant des actions communes sur cette question (campagne de cartes-pétition en cours).

Rappelons que les pensions sont des salaires continués, qui doivent donc suivre le mouvement des salaires. La revendication doit donc être l'augmentation de tous les salaires. Les retraités doivent être conscients que s'ils acceptent un recul, ce sera non pas une aide mais un recul pour les générations futures !

\* source INSEE

Anne-Marie Roussel



# L'argent magique n'existe pas ?



## L'AFFAIRE OPENLUX

Dans la série « Paradis fiscaux », vous avez apprécié les Panama Papers (2016), les Paradise papers, les Luxleaks ; eh bien maintenant la fraude continue de plus belle avec les Openlux.

S'il n'y a pas d'argent magique, on en trouve quand même au Luxembourg : pas loin de 6 500 milliards sont placés dans des sociétés écrans nous révèlent « Le Monde » (13 février 2021) et un consortium d'autres journaux.

Les détenteurs en sont encore et toujours les multinationales ; les grands groupes américains, ont préféré déclarer au Luxembourg 60 milliards de bénéfices en 2017 imposés seulement à 3 %.

Par ailleurs, cet État est aussi un point d'entrée dans l'Union européenne pour l'argent sale des mafias, de la corruption et du détournement de biens publics qui pourra ensuite être blanchi, par exemple, dans l'immobilier.

Malgré cela l'U.E. refuse toujours de reconnaître le Luxembourg mais aussi les Pays-Bas et l'Irlande comme paradis fiscaux ; quant à l'obligation récente de mettre en place des registres publics, elle est souvent contournée par l'impossibilité d'identifier les véritables bénéficiaires des comptes.

## QUE VIENT NOUS CONFIRMER OPENLUX ?

- La sécession des plus riches qui parviennent à échapper à l'impôt et le pouvoir exercé par les intérêts économiques : en témoigne la planification fiscale agressive des multinationales.

- Le manque de volonté politique pour établir une plus grande justice fiscale : en France la suppression d'un grand nombre de postes diminue les contrôles fiscaux ; la suppression de l'I.S.F. a privé l'administration non seulement de recettes fiscales mais aussi d'une source d'informations sur le patrimoine réel des personnes (cf supplément Monde du 13 février) : une occasion manquée de faire reculer l'opacité et l'injustice fiscale en France.

- Le profond déséquilibre du partage bénéfices et salaires entraînant la concentration des richesses entre les mains des très très riches.

En France, le nombre de milliardaires est passé de 12 en 2010, avec une valeur de 90 milliards de \$, à 39 en 2020 pour 304 milliards de \$ (d'après Forbes, 7 avril 2020).

Le transfert des richesses créées en faveur des profits est considérable. Sur les 40 entreprises du CAC40, les montants versés aux actionnaires ont en moyenne été multipliés par un peu plus de trois entre 2005 et 2019 ; ils sont venus alimenter la spéculation financière au lieu d'être réinvestis dans la production.

Et pourtant nos gouvernements ont choisi de privilégier le soutien aux patrimoines financiers au détriment des salaires : ce sont ces mêmes grandes entreprises qui ont bénéficié des aides publiques sans aucune contrepartie sociale ou écologique.

## DANS LE MEME TEMPS, LE GOUVERNEMENT PROFITE DE LA CRISE POUR ALLER ENCORE PLUS LOIN DANS L'AUSTÉRITÉ

Le ministre de l'économie Bruno Le Maire a déjà promis à la cour des comptes de diminuer les dépenses publiques pour réduire la dette mais pas question d'ouvrir un débat sur la réforme fiscale.

Pourtant l'augmentation des inégalités dans un contexte de grave crise sociale est devenue de plus en plus insupportable. Refusant le retour aux politiques d'austérité, la plate-forme des syndicats et associations « Plus jamais ça » a avancé des solutions alternatives, notamment concernant la justice fiscale. Les retraités également continuent de s'engager activement dans la défense d'une redistribution des richesses afin de financer le droit pour tous à une retraite émancipatrice.

*Roselyne Cozic*

# Participons activement au congrès académique

**Comme vous le savez sûrement, le congrès du SNES-FSU prévu initialement à Montpellier en avril prochain a dû être réorganisé pour tenir compte des conditions sanitaires.**

Il se déroulera à Paris les 17 et 18 mai 2021 et centrera ses débats sur deux thèmes principaux : les inégalités et la démocratisation scolaire d'une part, la syndicalisation d'autre part.

**Il sera précédé par des congrès académiques, les 14 et 15 avril dans notre académie** selon des modalités qui seront précisées à tous les syndiqués dans les jours qui viennent et qui dépendront de la situation sanitaire.

Nous vous proposons pour préparer les débats de ce congrès, de centrer notre réflexion sur la syndicalisation et l'action syndicale des retraités, même si bien entendu les contributions des retraités sur le sujet de la démocratisation scolaire ont aussi toute leur pertinence et seront accueillies avec intérêt.

Dès à présent, nous vous soumettons donc quelques exemples de sujets et vous invitons à transmettre vos réflexions, questions, analyses qui permettront d'alimenter les contributions des retraité·e·s soumises au débat du congrès.

- Comment développer les contacts entre les syndiqués retraités et leur participation aux décisions et aux actions ?
- Comment mieux prendre en compte leurs attentes par rapport au SNES ?
- Aménager les fins de carrières : quelles actions pour que cette revendication soit mieux prise en compte ?
- Améliorer l'accueil des nouveaux retraités : comment leur faire mieux connaître l'organisation des retraité·e·s au sein du SNES et l'enjeu d'un groupe unitaire national, les espaces d'intervention et d'échanges sur les sujets généraux qui les concernent désormais directement, quand le premier lieu d'échange qu'est l'établissement scolaire n'existe plus et que le sujet de l'exercice du métier s'efface derrière les sujets transversaux ( pouvoir d'achat, santé, défense de la fonction publique, libertés... ) ?
- Faut-il reprendre les propositions d'activités culturelles (visites notamment) ?
- Les publications syndicales nationales, académiques, départementales et les messages par internet suffisent-ils à maintenir le contact entre syndiqué·e·s ?
- Des réunions en distanciel seraient-elles souhaitables dans une situation de crise sanitaire qui dure ?

Faites-nous part de vos réflexions, des sujets que vous pensez devoir être mis en avant, en les envoyant par mail à [theme1.educ@versailles.snes.edu](mailto:theme1.educ@versailles.snes.edu) ou [theme2.syndic@versailles.snes.edu](mailto:theme2.syndic@versailles.snes.edu).

Vos remarques seront adressées aux responsables départementaux.

Lieu (à confirmer) du congrès académique : lycée Camille Saint-Saëns, Deuil-la-Barre

Chaque syndiqué·e peut participer au congrès sur inscription.

Les mandats permettant de voter dépendent du nombre de syndiqué·e·s de la section départementale. Vous serez tenu·e·s informé·e·s.

Consultez le site du S3 pour accéder à toutes les informations utiles : [versailles.snes.edu/spip.php?article5633](http://versailles.snes.edu/spip.php?article5633)

*Fabienne Bellin*

Les secrétaires des départements :

Mireille Breton (Essonne) [mireille.breton@snes.edu](mailto:mireille.breton@snes.edu)

Daniel Tenand (Yvelines) [snes.retraites-78@orange.fr](mailto:snes.retraites-78@orange.fr)

Martine Canal (Hauts de Seine)

Pierre Batton (Val d'Oise, trésorier)

